

l'aspersion du sang sur le couvercle de l'arche et à l'instant de la confession

Pourquoi Dieu doit-il absolument montrer sa justice dans le processus de rédemption ?
Quel rôle la foi joue-t-elle dans ce processus ?

UNE JUSTICE DIVINEMENT JUSTE (3.26)

« Dieu a voulu montrer sa justice dans le temps présent, pour être juste tout en justifiant celui qui relève de la foi de Jésus. » (NBS)

Dieu n'est pas seulement juste : il peut aussi justifier, rétablir une juste relation avec ceux qui ont la foi en Jésus. Dieu est juste, et à cause de sa justice éternelle, il compte comme juste le pécheur qui a la foi en Jésus.

La justice et l'amour de Dieu sont-ils bibliquement conciliables ?
Pourquoi ces deux attributs divins sont-ils indispensables dans la rédemption de l'homme ?

CONCLUSION

La justification, « c'est l'acte de grâce par lequel Dieu enlève la condamnation prononcée sur le pécheur et place celui-ci vis-à-vis de lui-même, comme croyant, dans la position d'un juste. La possibilité d'un pareil acte est due à la mort et à la résurrection du Christ. » (Frédéric GODET, Commentaire sur l'épître de saint Paul aux Romains, tome I, p. 396)

JUSTIFIES PAR LA FOI

4

Texte étudié : Ro 3.23-26

17-23 juillet

INTRODUCTION

Dans ce passage, Paul tient à présenter à ses lecteurs la justice de Dieu déjà évoquée plus tôt (1.17). Ce qu'il souhaite avant tout, c'est dire comment il a pu être considéré comme juste devant Dieu. Pour y parvenir, il a recours à 4 démonstrations bien précises :

1. Cette justice s'obtient indépendamment de la loi (3.21)
2. La justice de Dieu est attestée par la foi (3.21)
3. Elle est accordée en Christ par la foi (3.22-25)
4. Elle est divinement juste (3.26)

« La justification est un nouveau regard de Dieu sur l'homme. Du point de vue juridique, tout se passe comme si tout le crédit de l'obéissance de Jésus remplaçait tout le débit des défaillances humaines. La justice du Christ est imputée au compte du pécheur. Et Dieu peut le faire avec justice parce qu'il sait que grâce à la miraculeuse communion engendrée par la foi, la justice du Fils sera progressivement impartie au pécheur guéri. (...) Désormais, nous n'avons plus à lutter contre le péché mais contre la distraction. » (Georges STEVENY, *Le mystère de la croix*, p. 181)

L'UNIVERSALITE DU PECHE (3.23)

« Tous, en effet, ont péché et sont privés de la gloire de Dieu ... » (NBS)

Dans ce contexte, la gloire (doxa) désigne la splendeur visible qui émane du caractère parfait du Créateur. Le verbe hamartanô a ici le sens de « faire acte de péché ». « Il y a eu

Michel Mayeur

1

péché pour tous ; cela suffit pour les priver du titre de justes. Roi déchu, l'homme est privé de sa couronne » (F. Godet). Le verbe *hustereisthai* (être privé, tomber derrière, manquer de) exprime l'idée d'un déficit.

Il a suffi d'un acte de désobéissance pour plonger l'humanité dans le péché. La conséquence ne vous semble-t-elle pas disproportionnée par rapport à la faute ?
Subissons-nous aujourd'hui la culpabilité du premier couple ?

Bien évidemment, Paul se réfère à la situation d'Adam, créé à l'image de Dieu et dont la désobéissance fit perdre la gloire qu'il partageait avec son Créateur. Adam a « manqué » la destinée que Dieu lui réservait et, en conséquence, « tous sont privés de la gloire de Dieu ». Mais le second Adam est en mesure de restaurer en l'homme cette image divine.

« Plus douloureux que l'épreuve elle-même est le sentiment de culpabilité qui ronge la conscience et ruine la santé. Or, en Christ, ce sentiment disparaît, puisque nous sommes considérés à travers sa justice comme si nous n'avions jamais péché. Notre nature déchue ne peut rien contre la dynamique du salut. (...) Le péché a fait place à la foi, la colère à la justification et l'inimitié à la paix. » (Georges STEVENY, *Le mystère de la croix*, p. 183)

LE SALUT GRATUIT ACCESSIBLE EN CHRIST (3.24)

« ... et c'est gratuitement qu'ils sont justifiés par sa grâce, au moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ. » (NBS)

Paul parvient ici au cœur de son exposé en ayant recours à un simple participe : « étant justifiés ». Comme le souligne Godet, l'apôtre :

1. Détermine d'abord l'origine de cette nouvelle justice :
« gratuitement, par sa grâce » (par pur don)

2. Il évoque ensuite le moyen : « par la délivrance qui est en Jésus-Christ »

Le terme *apolutrôsis*, qui signifie « délivrance effectuée par le moyen d'une rançon » est souvent utilisé dans le Nouveau Testament avec le sens de délivrance, sans évoquer forcément une notion de rachat (Ro 8.23 ; 1 Co 1.30 ; Eph 1.14).

La gratuité d'un geste ne porte-t-elle pas préjudice à sa qualité ?
Est-il facile d'accepter un cadeau sans devoir le mériter ?

LA MORT REDEMPTRICE DU MESSIE (3.25)

« C'est lui que Dieu s'est proposé de constituer en expiation, au moyen de la foi, par son sang, pour montrer sa justice ... » (NBS)

Paul explique à présent en quoi a consisté l'œuvre par laquelle le Christ a obtenu la délivrance de l'humanité (25,26). Ici l'accent n'est pas mis sur l'attitude d'un Dieu irrité par le péché de l'homme, mais par l'éradication de ce péché par un Dieu plein de miséricorde, à travers la mort volontaire et rédemptrice de son Fils.

« La réalité de la juste colère de Dieu sur le péché n'est pourtant pas nécessairement exclue. Christ satisfait dans ce domaine aux exigences de la justice divine, opérant l'expiation par sa mort, le sang signifiant le principe de la vie offerte » Nouveau dictionnaire biblique, Emmaüs, p. 1067).

Le mot « expiation » inclut l'idée que Dieu lui-même écarte sa colère du pécheur sur qui elle reposait légitimement (1.18). L'expiation était faite pour les péchés d'Israël au moment de